



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marine

Question écrite n° 43789

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'incorporation en qualité d'élève officier de réserve (EOR) des élèves en cinquième année du cycle de formation des capitaines de la navigation maritime de l'Ecole nationale de la marine marchande du Havre. La dernière session d'incorporation d'octobre 2000 n'offre que 5 places alors que 50 à 80 personnes en feront la demande. Est-il normal que les personnes qui ne sont pas admises par la commission de sélection soient incorporées comme simple matelot alors qu'elles sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures de la marine marchande (bac + 5) ? Il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Pour le dernier recrutement d'élèves officiers de réserve (EOR) dans la marine nationale, qui interviendra à l'automne 2000, dix élèves officiers de la marine marchande ont déposé un dossier de candidature. Sur les vingt postes ouverts en qualité de chef de quart, cinq sont attribués à ceux qui sont titulaires du diplôme d'enseignement supérieur de la marine marchande. Un candidat sur deux a donc été retenu. Il convient de rappeler que lors de la session 1999, dix élèves officiers de la marine marchande, sur les douze qui s'étaient portés candidats, avaient été retenus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43789

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1918

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3679